



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, Mercredi 2 mars 2016

Appel à projets – Fonds d’encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs

La Direction générale de la création artistique du Ministère de la culture et de la communication a créé en 2012 le Fonds d’encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs afin de mieux reconnaître et soutenir la pratique artistique collective des amateurs.

Ce dispositif vise à encourager les nouvelles pratiques artistiques et culturelles des amateurs, maintenir le champ des pratiques des amateurs et aider les jeunes à acquérir une pratique artistique autonome. Il s’agit d’impulser, distinguer et valoriser une série de projets et d’initiatives qui témoignent de la diversité des cultures et des modes d’expression des amateurs à travers tous les langages artistiques.

En 2015, près de 200 dossiers de candidature ont été déposés, concernant les domaines du théâtre, de la danse, des arts plastiques, des arts de rue et du cirque. En 2015, ce sont ainsi 71 projets concernant les domaines du théâtre, de la danse, des arts plastiques, des arts de rue et du cirque qui ont pu être soutenus, dont un tiers concernait les moins de 25 ans. Les autres projets soutenus étant intergénérationnels.

Pour l’année 2016, l’appel à projets est donc lancé et les dossiers d’inscription sont à retirer auprès de la DAC Mayotte, ou sur le site Internet de la Préfecture :
<http://www.mayotte.pref.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/2016/Fonds-d-encouragement-aux-initiatives-artistiques-et-culturelles-des-amateurs>

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 18 avril 2016. Par ailleurs un atelier d’accompagnement est proposé par la Direction des affaires culturelles le 30 mars de 8h à midi dans ses locaux.

Avant tout dépôt de dossier, un entretien préalable est indispensable.

Contact : Claude Hamel, DAC Mayotte : 06.39.09.93.95